

	CHARTRE DU CCP		Page 0
	06-02-090-DIV-CCP	Rev03	04/09/2024

Cette charte est le texte qui encadre la façon dont nous souhaitons entretenir les relations entre les personnes au sein du Cours Charles Péguy (CCP) et de l'Association (ACCP) qui le pilote, et avec l'extérieur.

Elle décrit l'esprit qui doit inspirer les intervenants dans le respect des droits ou des devoirs de chacun, afin de garantir la cohésion entre tous ceux qui se mettent au service des enfants et de leurs familles.

L'objectif du Cours Charles Péguy (CCP) est d'apporter à des familles une alternative scolaire originale dans « les territoires marqués par un fort taux d'illettrisme et de décrochage scolaire »¹, et de leur proposer une aide éducative, afin de préparer leurs enfants à exercer leurs responsabilités futures d'adultes insérés dans la vie professionnelle et la société française. Grâce à ses petits effectifs et à une pédagogie adaptée à chacun, le CCP permet à chaque élève d'exceller selon ses talents et ses ambitions.

A. PRINCIPES FONDATEURS

1 Une alliance éducative avec les parents² au service de leurs enfants.

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. L'initiative de confier leurs enfants au Cours Charles Péguy leur appartient.

La direction de l'école et son corps enseignant sont des partenaires de cette éducation. A ce titre, tous veillent à entretenir **la confiance mutuelle, première condition de cette alliance.**

La légitimité du corps professoral se fonde sur la confiance des parents dans son savoir-faire professionnel et sur la qualité des relations tissées avec les enfants et familles.

Cette relation est construite et entretenue dans la bienveillance, centrée sur la vérité des échanges et la recherche du meilleur pour l'enfant dans l'école.

Le corps professoral et les parents s'engagent à prendre soin de cette relation tout au long de l'année par des actes concrets de dialogue, de solidarité et d'entraide, afin de présenter aux enfants un monde adulte cohérent et rassurant.

En cas de sanction, récompense ou punition, décidée par le CCP, il est important que les parents se montrent solidaires de l'équipe pédagogique vis-à-vis de leur enfant.

En cas d'incompréhension mutuelle, on aura à cœur de se parler et de chercher à se comprendre afin de parvenir à la meilleure décision pour le bien de l'enfant. S'il y a incompatibilité entre les points de vue ou impossibilité de rétablir un lien de confiance, les parents, et, si nécessaire, le directeur, ont toute latitude pour décider de se séparer et de retirer l'enfant du CCP.

1 Cf. la Charte de la Fondation Espérance banlieues.

2 Chaque fois que l'on parlera des « parents » il pourra s'agir de toute personne dépositaire légale de l'autorité parentale.

	CHARTE DU CCP		Page 1
	06-02-090-DIV-CCP	Rev03	04/09/2024

En recevant l'inscription d'un enfant, le Cours Charles Péguy s'engage à avoir un discours positif et valorisant sur sa famille. En confiant leur enfant au Cours Charles Péguy, les parents s'engagent à respecter et valoriser auprès de lui le cadre éducatif qu'ils ont choisi et à tenir compte des remarques, recommandations et mises en garde que leur adresse le corps professoral.

Ensemble, ils pourront déterminer ce qui est bon pour l'enfant, et quelles sanctions (récompenses ou punitions) sont les plus appropriées pour l'aider à progresser.

Pour ce faire, tous s'appuient sur le parcours éducatif formalisé dans le « Carnet de Progression ».

Dans le cas où l'école ne serait pas en mesure d'assurer le suivi correspondant aux besoins d'un enfant, elle s'engage à en informer les parents et à les accompagner dans leur recherche d'une solution satisfaisante.

2 L'école est indépendante

Respectueux des programmes scolaires de l'Éducation Nationale, le CCP est néanmoins un établissement hors contrat.

Ce statut permet d'adapter librement programmes, calendrier, horaires et répartition des activités au Projet pédagogique du CCP et aux nécessités du moment. Il libère la créativité des intervenants adultes, tant dans le domaine scolaire qu'éducatif.

Il garantit aussi sa liberté dans le recrutement de professeurs volontaires pour exercer en banlieue dans le cadre d'une école appartenant au réseau Espérance banlieues.

3 L'école est « a-confessionnelle »

L'appartenance à une confession religieuse est un droit fondamental de chaque personne.

Comme toutes les écoles Espérance banlieues, le CCP récuse une vision matérialiste du monde et donne le primat à l'être sur l'avoir et le paraître. Mais l'école n'est pas le cadre de la transmission de convictions religieuses ou philosophiques qui relève de la responsabilité propre des parents et elle protège la liberté de conscience.

Le CCP s'engage donc à une attitude d'écoute et de respect à l'égard des convictions religieuses ou philosophiques de chaque famille.

Il est un cadre qui permet :

- La libre discussion sur le fait religieux, selon des arguments rationnels et dans la bienveillance à l'égard de chacun ;
- L'apprentissage de la vie commune : les enfants sont initiés aux usages de notre pays, la France, qui a trouvé à travers une histoire mouvementée un point d'équilibre entre expression de convictions personnelles et vie en société.

En cas de désaccord ou de litige concernant l'expression des convictions religieuses, la décision finale revient au directeur pour qui prévaut le bien commun de l'école.

	CHARTE DU CCP		Page 2
	06-02-090-DIV-CCP	Rev03	04/09/2024

Le règlement intérieur précise des dispositions (calendrier, uniforme, comportement...) que tous doivent respecter pour préserver un cadre harmonieux.

Si nécessaire, le Directeur et les professeurs sont à la disposition des parents pour expliciter ces dispositions dans l'esprit de dialogue défini au point 1.

4 L'école est mixte

L'entente harmonieuse entre garçons et filles est un objectif éducatif important. Il est clairement annoncé et rappelé aux élèves et à leurs parents en cas de manquement.

Les élèves sont accompagnés dans leurs progrès par des adultes, hommes et femmes, convaincus de l'égalité et de la complémentarité entre les sexes.

5 L'école prépare ses élèves à intégrer les cursus scolaires nationaux

L'objectif du CCP est de préparer ses élèves à intégrer, à n'importe quel niveau, les filières adaptées à chacun, notamment dans les établissements publics ou sous contrat avec l'Éducation Nationale.

Dans ce but,

- Elle prépare ses élèves à réussir les épreuves de référence à l'échelle nationale ;
- Elle développe des relations de confiance avec les établissements susceptibles d'accueillir ses élèves ou d'orienter leurs élèves vers le CCP ;
- Elle s'efforce d'aider les parents à orienter leurs enfants vers un cursus adapté à chacun.

6 L'école est transparente et en amélioration continue

Le CCP est tenu de répondre à plusieurs exigences de transparence. Elle s'engage notamment :

- A suivre les recommandations des rapports d'inspection de l'Éducation Nationale ou d'autres administrations ;
- A collaborer à tous les contrôles et audits réglementaires ou occasionnels, en vue de correspondre au référentiel Qualité que le Réseau Espérance banlieues rend obligatoire dans ses écoles.
- A faire connaître son mode de fonctionnement par les moyens de communication à sa disposition.

Elle peut proposer ou accepter des actions communes avec d'autres écoles (défis, manifestations sportives...).

7 Financement de l'école

Le CCP est une école hors contrat gérée par l'Association Cours Charles Péguy. Ses ressources proviennent :

- des participations des familles. Leur montant, proposé par le Conseil d'Administration en fonction des revenus familiaux, est adapté par le Directeur aux cas particuliers ;

	CHARTRE DU CCP		Page 3
	06-02-090-DIV-CCP	Rev03	04/09/2024

- de la générosité de donateurs, privés ou institutionnels. Cette recherche de fonds est sous la responsabilité du Conseil d'Administration de l'ACCP ;

La Mairie de Sartrouville, moyennant une redevance, met à sa disposition pendant le temps scolaire les locaux et la cour d'un centre aéré et un terrain sur lequel l'Association a installé des locaux (salles de classe et administration).

B. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DANS LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

L'Association Cours Charles Péguy définit et rédige les termes de la présente charte. Elle veille à son application au sein de l'école en entretenant avec son Directeur un climat de confiance.

Le principe qui prévaut dans ces rapports est celui de la **subsidiarité**.

Si des membres de l'Association interviennent dans l'école, ce ne peut être qu'avec l'aval du Directeur ou à sa demande expresse.

Toute réunion ou rendez-vous ne peut être organisé dans l'école qu'avec son autorisation.

Le Directeur est garant de la conformité du Cours Charles Péguy au modèle défini dans la charte de la Fondation Espérance banlieues et dans la charte du CCP.

Ses fonctions sont notamment : les rencontres avec les familles, l'inscription des élèves, le fonctionnement de l'école et sa discipline, le règlement des conflits, la responsabilité civile de l'établissement, la représentation du CCP à l'extérieur.

Il soumet au Président de l'ACCP le recrutement des professeurs et de ses collaborateurs (secrétaire, bénévoles et stagiaires, selon les besoins).

Il veille à la qualité de l'enseignement et, plus largement, se conforme aux exigences de qualité définies par la Fondation Espérance banlieues.

Il rédige le **règlement intérieur** et veille à son application.

Le Directeur est secondé dans sa responsabilité par les membres du corps professoral.

Les professeurs sont présents à l'école pendant toute la durée du temps scolaire.

Ce sont le Directeur et les professeurs qui affectent chaque enfant à la classe qui lui correspond, en fonction de son niveau scolaire, moyennant des tests et évaluations auxquels les élèves peuvent être soumis toute l'année.

Ils veillent à l'harmonisation de leurs méthodes d'enseignement.

Quelle que soit leur expérience antérieure, ils sont tenus ou de se former ou de continuer à se former auprès d'établissements ou d'associations, ou dans des stages spécialisés choisis en accord avec le Directeur.

	CHARTE DU CCP		Page 4
	06-02-090-DIV-CCP	Rev03	04/09/2024

Les assistants-bénévoles au service de l'école et **les stagiaires** : leur aide est rendue indispensable par la multiplicité des tâches au contact des élèves (soutien, encadrement, surveillance, sécurité et confort des élèves...), mais aussi de tâches administratives ou exceptionnelles (organisation de fêtes, menus travaux...)

Ils sont engagés vis-à-vis du CCP par la signature d'une convention qui précise notamment leur adhésion à la présente charte.

Ils sont sous la responsabilité du Directeur qui définit leurs fonctions et leur emploi du temps.

Il leur est demandé d'annoncer leurs absences afin de prévoir leur remplacement. Ils bénéficient de l'autorité sur les élèves et rendent compte de leurs décisions aux professeurs concernés.